

Affichage publicitaire - Police de la publicité extérieure

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via les liens figurant à la rubrique « identification des formations »
Aide sur l'inscription en ligne ici

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-deformation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oupscmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page
« IDENTIFICATION DES FORMATIONS »

OÙ ?

Cette formation se déroulera en distanciel depuis votre poste de travail

Elle est organisée par plusieurs CVRH :

AIX EN PROVENCE et MÂCON

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / QV2
Cheffe de bureau : Dorine LAVILLE
dorine.laville@developpement-durable.gouv.fr

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et des des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

vos contacts au CVRH

figurent sur la page
« IDENTIFICATION DES FORMATIONS »

les objectifs de la formation

- Assurer les missions d'agent de contrôle de l'environnement pour la mise en œuvre de la police administrative et de la police judiciaire du code de l'environnement.
- Identifier les principales infractions ;
- Maîtriser les procédures de police administrative (arrêté de mise en demeure, amende administrative, suppression immédiate, liquidation de l'astreinte, exécution d'office...);
- Maîtriser les fondamentaux de la procédure pénale (procès-verbal,) et collaborer avec le procureur (les suites pénales).

le public concerné – les pré-requis

Services de l'État :

- DREAL, DDT(M), DEAL
- Services centraux du MTE et du MTECT

Collectivités territoriales :

- Agents des services techniques et opérationnels
 - policiers municipaux
 - ASVP
 - agents administratifs en charge de la rédaction des actes de police administrative

Pré-requis

Avoir suivi le module intitulé « Formation à la réglementation de l'affichage publicitaire extérieur – module initiation » ou, pour les agents des collectivités, maîtriser la réglementation de base relative à l'affichage publicitaire.

Concernant les agents travaillant en DREAL, DDT(M) ou DEAL, à l'issue de ce module « police de la publicité », le stagiaire pourra être commissionné à la condition d'avoir déjà suivi le premier module.

IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – COORDONNEES CVRH
<p>CVRH concerné : AIX-EN-PROVENCE</p> <p>Cheffe de projet : Laurence HADJI-HARONIAN 06 98 15 13 02</p>	<p>Dates de la formation : 21, 22, 25 et 26 mars 2024 (4 matinées) Dates limite d'inscription : 1^{er} mars 2024</p> <p>Lieu de la formation : EN DISTANCIEL</p> <p>Adresse courriel : laurence.hadji-haronian@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien d'inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31820</p>
<p>CVRH concerné : MÂCON</p> <p>Cheffe de projet : Frédéric BERGERON 06 99 60 71 15</p>	<p>Dates de la formation : 6, 7,10 et 11 juin 2024 (4 matinées) Dates limite d'inscription : 6 mai 2024</p> <p>Lieu de la formation : EN DISTANCIEL</p> <p>Adresse courriel : inscriptions.cvrh-macon.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Lien d'inscription : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=31912</p>

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2023, les services de l'État devaient assurer les missions suivantes :

- Instruire les demandes d'autorisation préalables,
- assurer la police de l'affichage publicitaire dans les communes et EPCI sans Règlement Local de Publicité (RLP),
- Accompagner les collectivités compétentes dans l'élaboration de leur RLP,
- Piloter, coordonner et animer la politique nationale à l'échelon régional et départemental.

A compter du 1^{er} janvier 2024, date de l'entrée en vigueur de la décentralisation de la police de la publicité (en application de l'article 17 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets), les services de l'État n'exercent plus les missions de police de la publicité (instruction des demandes d'autorisations préalables et police de l'affichage publicitaire). Leurs missions sont les suivantes :

- accompagner les collectivités locales dans la prise de la compétence « police de la publicité » ;
- promouvoir la démarche RLP auprès des collectivités territoriales et accompagner les collectivités qui décident de se doter d'un RLP.

La formation « Cadre de l'exercice de l'agent de contrôle de l'environnement : police de la publicité extérieure » est destinée aux agents qui maîtrisent les fondamentaux de la réglementation relative à la publicité extérieure et qui sont amenés à mener des actions à l'encontre des dispositifs en infraction.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

- Madame Céline ELSAESSER - DDT 68
- Monsieur Patrick LUYER - DDT 51

Programme de la session

(ordre des thématiques susceptible de changement pour s'adapter aux questions du groupe de stagiaires)

1ère demi-journée

- Agents habilités à dresser procès-verbal
- préparation des contrôles
- les principales infractions
- Poursuites pénales

2ème demi-journée

- Procès verbal
- Arrêté de mise en demeure
- liquidation des astreintes

- Exercices pratiques et corrections en commun

3ème demi-journée

- Exécution d'office
- Amende administrative
- Suppression immédiate

- Réalisation d'exercices et de QCM pour apprécier les connaissances acquises par les stagiaires

4ème demi-journée

Correction en commun, et remise d'une boîte à outils (documents).
Synthèses

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2024 - Action n° 24-2273
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
à l'adresse courriel indiquée dans la page « identification des formations »)

LA FORMATION : Affichage publicitaire - Police de la publicité extérieure

CVRH choisi : (cocher la case correspondante)

AIX-EN-PROVENCE <input type="checkbox"/>	MÂCON <input type="checkbox"/>
Laurence HADJI-HARONIAN	Frédéric BERGERON
Dates formation	
21, 22, 25, 26 mars 2024 (4 matinées)	6, 7, 10, 11 juin 2024 (4 matinées)
Date limite d'inscription	
1er mars 2024	6 mai 2024

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

Téléphone

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTECT-MTE <input type="checkbox"/>	MASA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
réservé <input type="checkbox"/>	
défavorable <input type="checkbox"/>	
Priorité 1 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service
2 <input type="checkbox"/>	
3 <input type="checkbox"/>	